

Par une question écrite, Jean-Pierre Sueur était intervenu auprès du ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, au sujet des assistants d'éducation.

Il avait notamment demandé que ceux qui peuvent se prévaloir de six années d'exercice de cette fonction puissent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, conformément aux termes de la loi du 2 mars 2022.

Pap Ndiaye lui a répondu.

>> [Lire la question écrite et la réponse](#)